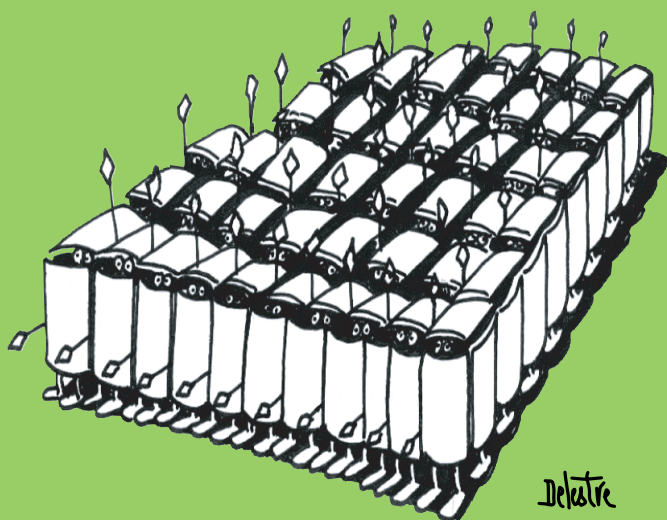


Prévenir...

par la vaccination



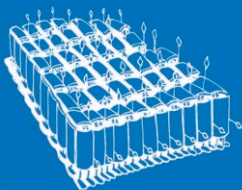
6



**Assureurs
Prévention
Santé**

Les assureurs s'engagent dans la prévention

La vaccination...



... Soit c'est **OBLIGATOIRE** ⁽²⁾ ...

Les vaccinations **obligatoires** pour l'ensemble de la population et dont les lois sont inscrites dans le Code de la Santé Publique sont contre :

- la **diphtérie**, le **tétanos**, la **poliomyélite (DTPolio)**
- la **tuberculose (BCG)**, dès l'entrée dans une collectivité.

... Soit c'est **RECOMMANDÉ** ⁽²⁾

- Les vaccinations vivement recommandées à l'ensemble de la population (dès le premier âge) sont inscrites dans un « calendrier vaccinal ».
- Les principales vaccinations recommandées sont celles qui agissent contre :
 - la coqueluche
 - l'hémophilus influenzae b
 - le pneumocoque
 - la rougeole, les oreillons, la rubéole.
 - l'hépatite B

Pour certaines personnes plus fragiles, dites à haut risque, d'autres vaccinations sont aussi recommandées en plus (grippe...).

Choisir en toute liberté, c'est choisir en connaissance de cause

- Il appartient aux parents de s'informer sur les vaccins recommandés avant de se décider.
- Ne pas faire vacciner son enfant, c'est lui faire encourir les risques de la maladie. Par exemple, comme le dit la campagne de l'Assurance Maladie : « la rougeole, les oreillons, la rubéole, c'est bénin sauf quand c'est grave »...
- Faire le choix de vacciner son enfant, c'est aussi faire le choix de protéger son avenir.



- Les contre-indications à la vaccination sont très rares : parlez-en à votre médecin
- Pour chaque vaccination, n'oubliez pas :
 - De respecter, le nombre et les intervalles entre les injections.
 - De faire inscrire par le médecin, dans le carnet de santé de l'enfant le nom du vaccin, le numéro du lot et la date de vaccination.

(2) Calendrier des vaccinations 2003, Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Public, 17 avril 2003. <http://www.sante.gouv.fr/dossiers/cshp/sommaire.html>

La vaccination, il faut s'en rappeler toute la vie



DÈS LES PREMIERS MOIS DE LA VIE il faut y penser

- Les vaccins peuvent être faits **dès l'âge de 2 mois** (et parfois à la naissance : BCG, hépatite B).
- Pour certains vaccins spécifiques, comme celui contre la grippe par exemple, c'est surtout **après 65 ans** qu'il est recommandé.

PUIS TOUTE LA VIE il faut s'en rappeler

- Pour certains vaccins, des **rappels sont ensuite nécessaires** tout au long de la vie.
- Faute de rappel, **40 % de la population adulte n'est pas correctement protégée**⁽³⁾.

La vaccination en toute sécurité ⁽³⁾

- Les vaccins, comme les médicaments, sont soumis à une réglementation européenne rigoureuse qui n'autorise leur commercialisation qu'après une évaluation de leur qualité, efficacité et bonne tolérance.
- Les lots de vaccins destinés à être commercialisés sont régulièrement contrôlés par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
- Une surveillance attentive (pharmacovigilance) suit en permanence et analyse la survenue d'évènements rares dits indésirables.
- La vaccination est un acte médical qui engage la responsabilité du médecin. Il veille à respecter les précautions qui doivent être prises avant chaque vaccin.
- Juste après la vaccination, le médecin vous donnera des conseils au cas où une réaction, le plus souvent bénigne, surviendrait.

(3) J. Beytout, F. Denis, F.A. Allaert. Description du statut vaccinal de la population adulte française. Médecine et maladies infectieuses, 2002 ; 32 : 678-688.

A chacun son vaccin...

C'est parfois une question d'âge

- Chez le jeune enfant, les vaccins contre le pneumocoque et/ou la grippe sont recommandés.
- Après 65 ans, le vaccin contre la grippe est recommandé.



C'est parfois une question de voyage

Les voyages exposent parfois à des risques d'infection particulière. Par exemple avant de partir dans certains pays d'Afrique un vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire. Un vaccin contre l'hépatite A ou la typhoïde (pour l'Afrique, l'Inde ou l'Asie) est souvent recommandé.



C'est parfois une question de métier

Certains métiers exposent à des risques spécifiques. Dans les métiers de la santé par exemple, le vaccin contre l'hépatite B est obligatoire.



C'est aussi selon son état de santé

Certains adultes, certains enfants en raison de leur santé ont plus de risque d'attraper des infections. Les vaccins contre le pneumocoque et/ou la grippe leur sont recommandés.

La vaccination, c'est souvent gratuit

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie rembourse à 100 % quelques vaccins à certains groupes de population afin que leur coût ne soit pas un frein. Ainsi en est-il de tous les vaccins obligatoires (s'ils sont pratiqués dans un centre de PMI*) et de quelques vaccins recommandés comme ceux, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ou contre la grippe, le pneumocoque, etc.

* PMI : Protection Maternelle et Infantile.

Définition

Méningite : maladie infectieuse correspondant à un état d'inflammation des méninges, enveloppes entourant le cerveau et la moelle épinière. Cette maladie est aujourd'hui encore mortelle dans 5 à 15 % des cas.

Se faire vacciner, y penser c'est aussi s'en rappeler !

LA vaccination :
C'est LE geste de prévention par excellence

Etre vacciné pour être protégé

- La vaccination consiste à introduire dans l'organisme, soit par la bouche, soit par une piqûre, une préparation dérivée d'un agent infectieux spécifique, un virus ou une bactérie.
- Cette vaccination nous protège en stimulant les défenses de notre organisme vis-à-vis de ce virus ou de cette bactérie. L'organisme garde ensuite en mémoire ce système de défense. S'il vient à rencontrer à nouveau le virus ou la bactérie en question, il est prêt à combattre rapidement l'infection et se protège ainsi de la maladie.

En se protégeant soi-même, on protège aussi les autres

- Certaines vaccinations permettent aussi d'éviter de transmettre l'infection dans la collectivité. En évitant de s'infecter soi-même, on évite de contaminer les autres.

En étant soi-même vacciné, on participe à la lutte contre les épidémies ⁽¹⁾

- La vaccination généralisée à l'ensemble de la population a permis de sauver des millions de vies.
- Grâce aux vaccins, certaines maladies graves ou mortelles comme la variole ont été éradiquées.

(1) *Guide des vaccinations, édition 2004. Direction générale de la Santé, Comité technique des vaccinations.*

Qui contacter ?

A qui demander conseil ?

Votre pédiatre : Il est bien placé pour assurer les vaccinations de vos enfants ainsi que les rappels. Il est au fait de l'actualité des épidémies et peut vous proposer les nouveaux vaccins.

Votre médecin de famille : Prenant en compte l'ensemble des facteurs de votre vie (état de santé, activités, voyages), il est à même de vous recommander certains vaccins et de vous proposer les rappels dont vous avez besoin.

Le médecin scolaire : Par la surveillance des vaccinations de votre enfant, il vous signalera toute anomalie ou retard dans le calendrier vaccinal de vos enfants.

Le médecin du travail : Il connaît bien les risques du métier. Il est à même de vous proposer certaines vaccinations obligatoires ou recommandées dans le cadre de votre travail et de vous aider à mettre à jour votre calendrier vaccinal.

Le pharmacien : En vous délivrant les vaccins, il peut aussi vous délivrer de précieux conseils et vous aider à vous y retrouver parmi l'ensemble des vaccins. N'hésitez pas à lui demander régulièrement des conseils.

Où peut-on aussi se faire vacciner ?

- Dans un **centre de protection maternelle infantile (PMI)**, pour les enfants entre 0 et 6 ans.
 - Dans un **centre municipal de santé** : renseignez-vous auprès de votre mairie.
 - Dans un **centre de vaccination pour les voyageurs** (se renseigner auprès de son voyageur), en particulier **contre la fièvre jaune (centre de vaccination spécifique)**.
- Les adresses sont disponibles sur le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/vaccins/f-jaune/index.htm>.

Dossier réalisé en collaboration avec le Pr Catherine Weil-Olivier, Pédiatre, Hôpital Louis Mourier (Colombes).



**Assureurs
Prévention
Santé**

Les assureurs s'engagent dans la prévention

Créée en 1982 par les sociétés d'assurance, cette association a pour objet de promouvoir toute action de prévention sanitaire.

Ses missions : ● Développer la prévention en matière de santé ● Promouvoir et encourager les travaux scientifiques orientés vers la recherche d'une meilleure prévention

Ses actions : ● Edition de documents de conseils pratiques sur des thèmes de prévention santé, sous l'autorité d'un comité médical présidé par le Pr P. Morel ● Organisation de campagnes de prévention

APS - 26, Bd Haussmann, 75311 Paris cedex 09
Pour télécharger d'autres documents : www.ffsa.fr